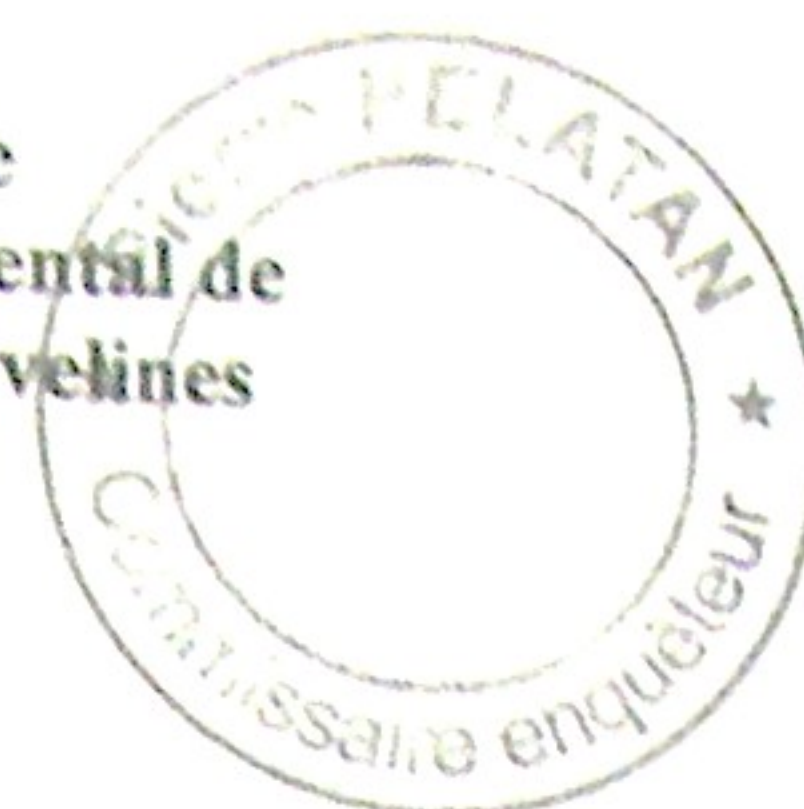


- 6 JAN. 2010



Versailles, le 4 janvier 2010

L'Architecte des bâtiments de France
Adjoint au chef du Service départemental de
l'architecture et du patrimoine des Yvelines



à

Madame Le Maire de Bougival
Hôtel de Ville
126, rue du Maréchal Joffre
78380 BOUGIVAL

Service Départemental
de l'Architecture
et du Patrimoine
des Yvelines

Objet : 78 – BOUGIVAL
Modification du POS - Zone UE

Madame le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis le projet de modification du plan d'occupation des sols de Bougival sur la zone UE et je vous en remercie.

Cette modification a pour objet de créer un sous-secteur UEa en zone UE afin d'accueillir de nouvelles activités économiques et commerciales (non autorisées actuellement en zone UE) sur des terrains situés le long de la RD 113 et précédemment occupés par une concession automobile ayant cessé son activité.

Le secteur se situe en grande partie dans le site inscrit formé par le coteau de la Jonchère et le lieu-dit « La Chaussée » ainsi que dans le périmètre de protection monument historique du Pavillon Viardot, du Chalet d'Yvan Tourgueniev et du Pavillon de Blois.

Il fait face également rue Yvan Tourgueniev à la maison Bizet et à la maison Malleport, dans un ensemble urbain très caractéristique des bords de Seine de cette époque dit « le hameau »..

Sur le fond il ne peut être reproché d'apporter une mixité en zone UE: Cependant, le projet de modification, par la densification importante (augmentation du COS de 0,3 à 1, de l'emprise au sol de 20% à 50% et de la hauteur des façades de 12 m à 15 m) qu'il apporte sur ce secteur compris dans une zone d'immeubles et de pavillons peu dense entre la Seine et le site classé du coteau de la Jonchère ne saurait être accepté. De plus, ce sous-secteur de la zone UE, qui semble délimité sur mesure pour un projet précis, créerait une zone d'exception réglementaire, sans cohérence avec un environnement urbain, dont les éléments patrimoniaux et paysagers doivent être pris en compte.

J'émetts en conséquence un avis défavorable à ce projet de modification.

Me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations les plus respectueuses.

L'Architecte urbaniste de l'Etat
Architecte des bâtiments de France
Adjoint au chef du S.D.A.P. des Yvelines
Marie-Laure PETIT

Copies à : - Madame La Préfète / Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain
DDEA - STA de Saint-Germain / DDEA - SUADE/PLANIF
DIREN Ile de France

Affaire suivie par
M-L PETIT - M-J. DOUBROFF
Poste
01.39.50.54.31

Références
MLP/ MJD 09D- N° 7

Ouverture au public du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30
7, rue des réservoirs
78000 Versailles
France

Téléphone 01 39 50 49 03
Télécopie 01 30 21 76 18
sdap.yvelines@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr